

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Convocation du : 28 mars 2019

Nbre Conseillers
présents : 9

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Christine SENFT

MARTIN Francis

Les conseillères : FAHRER Christelle, KLEIN Cathy

Les conseillers : BAUER David, LEDERMANN David, et
STRIEVI Manuel.

Absents excusés: BARTHEL Damien, KARDOUH
Abdessamad

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 18 mars 2019.

2) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES 2019.

Le conseil municipal, après délibération vote à l'unanimité pour le maintien des taux 2018. Le produit fiscal attendu s'élevant à 102 365 € les taux pour l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit:

Taxe d'habitation : 10.16 %

Taxe sur le foncier bâti : 5.86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 60.01 %

3) BUDGET PRIMITIF 2019.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2019 et arrêté comme suit:

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement :	624 000€	624 000 €
Section d'investissement :	<u>300 000€</u>	<u>300 000 €</u>
Résultat global	924 000 €	924 000 €

Après avoir entendu les explications du Maire concernant l'élaboration et le vote du budget primitif 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2019.

4) ADMISSION EN NON VALEUR.

Malgré les poursuites émises à l'encontre de Mme SARACCI Huruye, le recouvrement des loyers et charges pour un montant de 13 238,96 € n'a pu se faire. Mme la trésorière certifie que les

créances sont irrécouvrables et qu'il convient par délibération de solliciter son admission en non-valeur.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité déclare la créance de 13 238, 96 € admise en non-valeur. Le conseil municipal avait déjà procédé en 2018 à une provision de 7000 € sur le compte 6817 et prévoit au budget 2019 la dépense au compte 6541.

5) **LES POINTS D'APPORT DE BIODECHETS (PAB).**

Faisant suite à la délibération du 18 mars 2019, le Maire informe les conseillers que les services du SMICTOM demandent à ce que les bacs d'apport de biodéchets ne soient pas trop éloignés du maillage urbain. Le conseil municipal, après discussion propose à l'unanimité de placer un point d'apport à côté des bacs de collecte de verres usagés à l'entrée sud de la commune et un point de collecte rue d'Albéville sur l'amorce de la parcelle récemment achetée par la commune.

6) **PLUI.**

La communauté des communes de la vallée de Villé a arrêté le bilan de concertation ainsi que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Ce projet est soumis pour avis aux personnes publiques associées, aux autorités environnementales ainsi qu'aux communes membres et limitrophes. Le projet arrêté accompagné des avis recueillis sera soumis ensuite à enquête publique.

Le conseil municipal, après délibération et discussion prend acte du projet et émet les observations suivantes concernant la commune d'Albé : Il y a lieu

- De supprimer l'emplacement réservé N°3 suite à l'acquisition de la parcelle par la commune d'Albé.
- De procéder à un ajustement du zonage A dans les lieux-dits Augenbuehl et Maettelscheuer en tenant compte des limites des nouvelles parcelles issues de l'aménagement foncier agricole.
- D'intégrer l'immeuble sis au 19, rue de l'Erlenbach dans la zone UA.

Fin de séance à 22h30.